

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE
SEANCE DU 25 JANVIER 2024
COMPT E - R E N D U

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Qui ont pris part à la
délibération : 9

Date de la convocation :
19/01/2024

Date d'affichage : 26/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. Joël MONGIN, Mme Catherine LAMBLIN, M. Xavier GROSJEAN, M. Michel BOURGEOIS, Mme Patricia MAZET, M. Gilbert LEFFOND et M. Bastien CHARPIOT.

Absents excusés : Mme Cynthia COLOMBIANO donnant procuration à M. CHARPIOT
Mme Virginie PERRON donnant procuration à Mme MAZET

Secrétaire de séance : M. Xavier GROSJEAN

Ordre du Jour :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal
- * Plan communal de sauvegarde
- * Devis tubage logement du 16 Grande Rue
- * Estimation INGENIERIE 70 concernant la filtration
- * Questions et informations diverses

Objet de la délibération – Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux précédents

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2023 est approuvé sans observation par les membres présents.

Objet de la délibération – Plan communal de sauvegarde

Le Conseil municipal a défini les habitants aptes à remplir certaines missions.

Objet de la délibération – Devis tubage du logement communal sis 16 Grande Rue

M. le Maire présente le devis fourni par l'entreprise EI ENT RAMONAGE TUBAGE pour l'installation d'un poêle à pellet dans le logement communal. Le devis s'élève à 2 651.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reporter cette question.

Objet de la délibération – Estimation INGENIERIE 70 concernant la filtration

M. le Maire présente la nouvelle estimation faite par INGENIERIE 70 dans le cadre de la filtration.

Dans l'attente d'informations supplémentaires, notamment sur le transfert de compétences ainsi que le délai précis de dérogation, le Conseil municipal décide de reporter la discussion.

Séance levée à 22h00

Le Maire, Joël MONGIN

